



Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

Berger Levaufre

ID : 077-267702611-20220420-CC2022_04-DE

République Française

Département SEINE ET MARNE
CCAS de Bourron Marlotte

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 20/04/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 22/04/2022

Et

Publication ou notification du :

22/04/2022

L'an 2022, le 20 Avril à 18:30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Commune de CCAS de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire-Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres le 13/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire-Président, Mmes : BISCHOFF Laurence, BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, CERCEAU Christelle, HAMEL Catherine, JUSSEAU Françoise, PACTON Stéphanie, MM : CAHEN Yves, SIMONNET Rémy

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

A été nommé(e) secrétaire : Mme PACTON Stéphanie

CC2022_04 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame la Vice-Présidente **présente** à l'assemblée le budget prévisionnel 2022, qui s'articule de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 254,68	40 254,68
Investissement	/	/
TOTAL	40 254,68	40 254,68

Après en avoir délibéré, les membres **adoptent** à l'unanimité le budget primitif 2022 du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 21/04/2022
Le Maire-Président,
Vitor VALENTE

